



**COMMUNE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2025
PROCÈS-VERBAL**

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique ordinaire le 13 mai 2025 à 20h30, sous la présidence de M. Gilbert VARRENNE, Maire.

Le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 15 sur lesquels 12 membres présents :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Gabriel POMMIER - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Sabine DERVIN - Franck POLLET - Laurette COLOMBET

Absentes ayant donné mandat : Sylvie BAS à Bernard BESSEY – Marie-Claude CHAMPROMIS à Chantal PAIRE

Absent excusé : Éric MICHALLET

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Gabriel POMMIER

À l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'Assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Sylvie BAS	Bernard BESSEY
Marie-Claude CHAMPROMIS	Chantal PAIRE

Le conseil municipal a donné acte de ce dépôt.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2025

Chaque élu a été destinataire du procès-verbal de la réunion du 08 avril 2025, adopté à l'unanimité, sans observation particulière.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Désignation d'un secrétaire de séance
 - Adoption du procès-verbal de la réunion précédente (08 avril 2025)
1. Rapport des décisions municipales prises par le Maire depuis la convocation à la séance du 08 avril 2025 en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT
 2. Avis sur le dossier d'enregistrement au titre des ICPE relatif au projet d'installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois par la société Suez Centre Est à Mably
 3. Détournement chemin de Bajosse
 4. Mise à disposition du module de pilotage à distance de l'éclairage public
 5. Décision budgétaire modificative n°1
 - Informations et questions diverses

1. RAPPORT DES DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LA CONVOCATION À LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2025 EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Par délibération n° 11/06/2020 N°12 du 11 juin 2020 et n° 08/10/2020 /N°2 du 08 octobre 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT, M. le Maire doit rendre compte à chaque séance du Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre à ce titre.

Depuis la convocation à la séance du Conseil municipal du 08 avril 2025, M. le Maire a pris les décisions municipales suivantes :

- DM 2025-8 : renouvellement concession de 30 ans au cimetière, n°318

Le conseil municipal prend acte.

2. AVIS SUR LE DOSSIER D'ENREGISTREMENT AU TITRE DES ICPE RELATIF AU PROJET D'INSTALLATION DE TRANSIT, REGROUPEMENT OU TRI DE DÉCHETS NON DANGEREUX DE PAPIERS/CARTONS, PLASTIQUES, CAOUTCHOUC, TEXTILES, BOIS PAR LA SOCIÉTÉ SUEZ CENTRE EST À MABLY

M. le Maire présente ce projet à l'assemblée et rappelle que le dossier était consultable en mairie du 10 avril au 07 mai inclus, mais qu'aucune personne n'est venue le consulter.

Ce projet n'appelle pas de remarque particulière.

Adopté à l'unanimité des membres votants.

3. DÉTOURNEMENT CHEMIN DE BAJOSSE

Dans le cadre du projet d'aménagement du lotissement « Les Jardins d'Alice », situé chemin de Bajosse, la commune et l'aménageur (SAS Roannaise de Promotion) souhaitent procéder au dévouement de ce chemin afin de permettre l'accès à l'ensemble des futures parcelles.

M. le Maire étudiera les possibilités en ce sens.

Adopté à l'unanimité des membres votants.

4. MISE À DISPOSITION DU MODULE DE PILOTAGE À DISTANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

M. Gabriel POMMIER, délégué au SIEL-TE-42 explique l'utilité pour la commune des objets connectés et notamment des horloges connectées installées par le SIEL-TE-42. Celles-ci permettront de régler à distance l'éclairage public en fonction des manifestations prévues, sans devoir faire intervenir un agent. Il rappelle qu'actuellement, l'éclairage public est coupé de 22h à 06h00 à part la zone du centre bourg qui reste allumée jusqu'à minuit.

Un arrêté du Maire actera cette nouvelle possibilité.

5. DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1

M. le Maire informe l'assemblée des mouvements de comptes suivants :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	40 322,59
		1068 (10) : Excédents de fonctionnement capitalisés	- 40 322,59
			0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	40 322,59		
60612 (011) : Energie – Électricité	- 40 322,59		
	0,00		

Adopté à l'unanimité des membres votants.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Emprunt in fine : la demande est en cours auprès de la Banque Populaire et les fonds devraient être versés le 30 mai prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Maire,
Gilbert VARRENNE

Publication en ligne le 1^{er} JUIN 2025



Le secrétaire de séance,
Gabriel POMMIER